Suicide et pratiques préventives : hier, aujourd'hui, demain, ici et ailleurs



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 03/05/2012

Saisine liée : SUICIDE : PLAIDOYER POUR UNE PRÉVENTION ACTIVE

Une nouvelle autosaisine de la section des affaires sociales et de la santé

Dans son dernier avis sur « Les enjeux de la prévention en matière de santé » le CESE rapelle que « *La prévention en matière de santé est l'un des défis majeurs d'une politique sanitaire encore trop centrée sur le curatif*. » Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne le suicide. C'est « la *première cause de mortalité par traumatisme dans l'Europe des 25 avec plus de 56 000 décès en 2005, ce qui représente presque un quart des décès par traumatisme*. » (étude Anamort : Décès par traumatisme : situation en 2005 et perspectives – Institut de veille sanitaire).

La France se trouve particulièrement concernée avec 11 000 décès et 120 000 suicidants chaque année. Cette mort volontaire révèle une profonde douleur des individus qui en sont victimes ; elle crée également de grandes souffrances pour leur entourage.

En 1993, le Conseil économique et social s'est prononcé sur cette question, en adoptant l'étude sur le suicide votée le 6 juillet. Ce texte représente un véritable tournant. Pour la première fois dans un document officiel de la République le suicide était clairement défini comme « *un grave problème de santé publique*. » Depuis des évolutions sont intervenues, des initiatives ont vu le jour, d'autres rapports ont été rédigés, de multiples propositions d'associations et d'experts formulées.
Cependant, l'insuffisance des cohérences des d'orientations est dommageable et constitue autant d'occasions manquées. Elles auraient sans aucun doute permis d'aller plus vite et plus loin dans la mise en oeuvre des pratiques préventives. La situation économique et sociale, l'évolution des modes de vie et bien d'autres facteurs ne sont pas neutres. Leurs effets humains, psychologiques, relationnels provoquent de très nombreuses situations de désespoir, accompagnées de pensées ou d'actes suicidaires, dont on ne connaît pas le nombre exact, faute de regarder la réalité en face.
Vingt ans ont passé depuis l'étude du Conseil économique et social sur le suicide. Il est donc utile et nécessaire que notre

Assemblée fasse à nouveau le point sur cette question.

Cet avis du CESE sera consacré aux pratiques préventives et leur évolution. Leur prise en compte déterminée nécessite l’élaboration de préconisations opérationnelles rapidement. On ne peut se satisfaire des taux actuels de mortalité et de morbidité liés au suicide.
Cet avis reprendra dans une première partie les principales étapes (hier, aujourd'hui) qui ont permis de penser et construire les pratiques préventives.
Dans la deuxième partie (demain) l’avis proposera de nouvelles orientations et mobilisations fortes en faveur d’une prévention active, au regard de l'expérience française, de ses manques et de ses réussites, en tenant compte des pratiques étrangères notamment anglo-saxonnes, pionnières dans ce domaine.

© - copyright CESE - Novembre 2026